

Modèles de bulletins de paie

Bulletin de paie A conserver sans limitation de durée

Employeur	Salarié
Nom ou raison sociale :	Nom, prénoms :
Adresse :	Adresse :
N° Siret :	N° SS :
N° Urssaf :	Emploi : Apprenti-cuisinier
Code APE :	Niveau : I
Convention collective : convention collective des CHR du 30 avril 1997	Echelon : 1

Période du : 01.07.04 au 31.07.04
Heures de présence : 160,33 heures

Salaire espèces	Nbre d'heures	Taux horaire	Montant
Salaire de base (160,33 x 7,61 x 41 %) - 1/2 nourriture)	160,33	7,61	449,76
Heures supp. à 25 %			
Heures supp. à 50 %			
Avantages en nature nourriture (22 x 3,06 x 75 %)	22	3,06	50,49
Indemnités compensatrices nourriture	22	3,06	67,32
Avantages en nature logement			
Salaire brut			567,57

Cotisations sociales	Bases	Part employeur		Part salariale	
		Taux %	Montant	Taux %	Montant
CSG (déductible)	365,00	—	—	Exo	0
CSG + CRDS (non déductibles)	365,00	—	—	Exo	0
SS maladie	365,00	Exo	0	Exo	0
Contribution solidarité autonomie	365,00	0,30	1,10	—	—
SS vieillesse plafonnée	365,00	Exo	0	Exo	0
SS vieillesse déplafonnée	365,00	Exo	0	—	—
Accident du travail	365,00	Exo	0	—	—
Allocations familiales	365,00	Exo	0	—	—
Retraite complémentaire	365,00	3,75	13,69	Exo	0
Assurance chômage	365,00	4,00	14,60	Exo	0
AGFF	365,00	1,20	4,38	Exo	0
FNGS	365,00	0,45	1,64	—	—
SS Fnal	365,00	0,10	0,37	—	—
Taxe d'apprentissage	365,00	0,50	1,83	—	—
Participation formation continue	365,00	1,60	5,84	—	—
Total retenues			43,45		0

Salaire net	567,57
Net imposable (salaire net + CSG + CRDS non déductibles)	567,57
Prime de transport	
Avantage nourriture (22 repas consommés)	- 50,49
Avantage logement	
Salaire net à payer	517,08
Payé le 31/07/04 par virement du :	

Repos compensateur	Cumul des heures	Droits acquis	Utilisés	Reste

Durée congés payés : art. L.223.2 à 6
Durée préavis : art. L.122.6 à 8

APPRENTI DE 18 ANS EN 1RE ANNÉE DE CFA, TRAVAILLANT DANS UNE ENTREPRISE DE PLUS DE 20 SALARIÉS

- Horaires : 37 heures par semaine, soit 160,33 heures par mois.
- Repas : il a droit à 44 repas par mois, et il a consommé 1 repas par jour (22 repas par mois).
- Repos hebdomadaire : 2 jours.

APPRENTI DE 18 ANS EN 1RE ANNÉE DE CFA, TRAVAILLANT DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 11 SALARIÉS

- Horaires : 39 heures par semaine, soit 169 heures par mois.
- Repas : il a droit à 44 repas par mois, et il a consommé 1 repas par jour (22 repas par mois).
- Repos hebdomadaire : 2 jours.

Bulletin de paie A conserver sans limitation de durée

Employeur	Salarié
Nom ou raison sociale :	Nom, prénoms :
Adresse :	Adresse :
N° Siret :	N° SS :
N° Urssaf :	Emploi : Apprenti-serviteur
Code APE :	Niveau : I
Convention collective : convention collective des CHR du 30 avril 1997	Echelon : 1

Période du : 01.07.04 au 31.07.04
Heures de présence : 169 heures

Salaire espèces	Nbre d'heures	Taux horaire	Montant
Salaire de base (169 x 7,61 x 41 %) - 1/2 nourriture)	169,00	7,61	476,81
Heures supp. à 25 %			
Heures supp. à 50 %			
Avantages en nature nourriture (22 x 3,06 x 75 %)	22	3,06	50,49
Indemnités compensatrices nourriture	22	3,06	67,32
Avantages en nature logement			
Salaire brut			594,62

Cotisations sociales	Bases	Part employeur		Part salariale	
		Taux %	Montant	Taux %	Montant
CSG (déductible)	-	—	—	Exo	0
CSG + CRDS (non déductibles)	-	—	—	Exo	0
SS maladie	-	Exo	0	Exo	0
Contribution solidarité autonomie	-	Exo	0	—	—
SS vieillesse plafonnée	-	Exo	0	Exo	0
SS vieillesse déplafonnée	-	Exo	0	—	—
Accident du travail	-	Exo	0	—	—
Allocations familiales	-	Exo	0	—	—
Retraite complémentaire	-	Exo	0	Exo	0
Assurance chômage	-	Exo	0	Exo	0
AGFF	-	Exo	0	Exo	0
FNGS	-	Exo	0	—	—
SS Fnal	-	Exo	0	—	—
Taxe d'apprentissage	-	Exo	0	—	—
Participation formation continue	-	Exo	0	—	—
Total retenues			0		0

Salaire net	594,62
Net imposable (salaire net + CSG + CRDS non déductibles)	594,62
Prime de transport	
Avantage nourriture (22 repas consommés)	- 50,49
Avantage logement	
Salaire net à payer	544,13
Payé le 31/07/04 par virement du :	

Repos compensateur	Cumul des heures	Droits acquis	Utilisés	Reste

Durée congés payés : art. L.223.2 à 6
Durée préavis : art. L.122.6 à 8